

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1213

22 juin 2006

SOMMAIRE

Alliance Santé Europe S.A., Luxembourg	58190	Klößner Pentaplast S.A., Luxembourg	58185
Batimco S.A., Schiffange	58206	Klößner Pentaplast S.A., Luxembourg	58187
Bertram Global Assets S.A., Luxembourg	58192	L.I.S. Invest S.A.H., Luxembourg	58184
Beschuetzung S.A., Luxembourg	58195	Land One S.A., Luxembourg	58188
BGP Investment II, S.à r.l., Luxembourg	58179	Land Two S.A., Luxembourg	58187
Cadam S.A., Luxembourg	58190	Luxcoins S.A., Luxembourg	58180
Campria Capital Holding S.A., Strassen	58218	Maininvest Holding S.A., Luxembourg	58195
Chili Participations S.A., Luxembourg	58184	Maininvest Holding S.A., Luxembourg	58195
City Investment S.A., Luxembourg	58184	Master Investment Management S.A., Luxem- bourg	58215
Cormoran S.A., Luxembourg	58206	Memphre Holding S.A.	58182
Cosisia S.A., Luxembourg	58180	Metawings S.A., Bertrange	58215
Decker Line S.A., Dudelange	58206	MK Gestion et Participation S.A., Herborn	58208
Dingwall S.A., Luxembourg	58187	Motothek Echternach, S.à r.l., Echternach	58214
Ditus Investment S.A., Luxembourg	58185	NOVOMAR, Nouvelles Orientations Maritimes S.A., Luxembourg	58181
Dolmen International S.A., Luxembourg	58208	Opera - Participations 2 S.C.A., Luxembourg	58216
E Project S.A., Luxembourg	58200	Opera - Participations 2 S.C.A., Luxembourg	58218
E Project S.A., Luxembourg	58201	Orvelin, S.à r.l., Luxembourg	58188
Ebolux, S.à r.l., Echternach	58200	Peinture Hubert Père et Fils, S.à r.l., Berdorf	58214
ECSCCL, English Cocker Spaniel Club Lëtzebuerg, A.s.b.l., Huncherange	58178	Performance Parts, S.à r.l., Bascharage	58181
Euromec S.A., Luxembourg	58207	(La) Petite Loge Société Civile, Bissen	58192
Expertum S.A., Luxembourg	58184	Point Coiff Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	58200
Finasco Holding S.A., Luxembourg	58184	Promotions Rante, S.à r.l., Lamadelaine	58214
Fluor S.A.H., Luxembourg	58181	Property Bamberg/München, S.à r.l., Luxembourg	58224
For-Investlux, S.à r.l., Kehlen	58206	Pyracantha S.A., Luxembourg	58219
Fortytwo Investment Real Estate S.A., Luxem- bourg	58190	R.D.C. S.A., Luxembourg	58215
Free Net S.A., Luxembourg	58190	Ratio Holdings Luxembourg S.C.A., Luxembourg	58215
Genevrier S.A., Luxembourg	58182	Ressources Management, S.à r.l., Strassen	58216
Gesilux-Gestion d'Investissement Luxembourgeois S.A., Luxembourg	58185	Rheinland Finanz und Invest Holding A.G., Luxem- bourg	58219
Green Investments, S.à r.l., Luxembourg	58196	Schneiders Finance S.A., Echternach	58178
GVA Holding S.A., Luxembourg	58218	Springwater MWZ Holdings, S.à r.l., Luxembourg	58219
Hellas Sport International S.A., Luxembourg	58200	Stardon Investments (Leeds), S.à r.l., Luxembourg	58188
Imagine Investments, S.à r.l., Luxembourg	58202	Stardon Investments (East Kilbride), S.à r.l., Lu- xembourg	58188
Infoblue S.A., Luxembourg	58187	Superhighway Systems Holding S.A., Luxembourg	58215
Irman Finance S.A., Luxembourg	58187	Thetys Holding S.A., Luxembourg	58219
Jap Nordic Invest S.A., Luxembourg	58214	Yarmouk Holding, S.à r.l., Luxembourg	58208
Kanoba S.A., Luxembourg	58181		

58178

EXPERTUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val St André.
R. C. Luxembourg B 114.039.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration

Tenue au siège de la société, le 26 janvier 2006.

Membres présents:

- a. Monsieur Christian Collard, consultant, demeurant à B-1330 Rixensart (Belgique), 12, avenue des Ramiers,
- b. Monsieur Georges Recule, consultant, demeurant à B-4140 Sprimont, 14, rue de Xhovémont,
- c. Monsieur Didier T'Kint, ingénieur commercial, demeurant à L-7260 Bereldange, 12, avenue Adolphe Weis.

Lesquels administrateurs présents ou tels que représentés, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, est désigné président du conseil d'administration et administrateur-délégué, Monsieur Christian Collard, prénommé, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, ayant tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature et notamment dans les rapports de la société avec les administrations et les établissements financiers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

C. Collard / G. Recule / D. T'Kint.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015501A/241/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

SCHNEIDERS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 17, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 96.308.

RECTIFICATIF

Publication bilan année 2004 au lieu de l'année 2003, déposé le 14 octobre 2005, L050089867.4, réf. LSO-BJ01704 du 10 octobre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2006.

Signature.

(017374//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

ECSCCL, ENGLISH COCKER SPANIEL CLUB LETZEBUERG, Gesellschaft ohne Gewinnzweck.

Gesellschaftssitz: L-3341 Huncherange, 34A, rue de l'Ecole.

Die Artikel 2 und 24 der Statuten wurden in der Generalversammlung vom 12. März 2006 wie folgt ergänzt:

Art. 2. Zweck des Klubs

3. Unter «Förderung der Rasse» versteht man, dass der Spanielbesitzer Kenntnisse über die Rasse seines Hundes, d.h. über dessen Herkunft, Haltung, Charakter und Trimming (das den Standardvorstellungen entspricht) nachweisen muss. Sein Spaniel muss in Besitz einer von der F.C.I. anerkannten Ahnentafel sein und wenigstens ein Mal auf einer CA-CIB-Ausstellung ausgestellt worden sein.

Art. 24. Beschlussfähigkeit

1. Nur aktive Mitglieder dürfen wählen. Ein Mitglied wird als aktiv geführt, wenn es vom Vorstand als aktives Mitglied bestimmt wurde. Nur effektive Mitglieder, die wenigstens 2 Jahre im Klub sind, die Rasse gemäß Artikel 2, Punkt 3 fördern und eine vom Vorstand vorgeschlagene aktive Funktion übernommen haben, können vom Vorstand als aktives Mitglied ernannt werden.

Pour le comité du
ENGLISH COCKER SPANIEL CLUB LËTZEBUERG
V. Garofalo / C. Garofalo
Präsidentin / Sekretär

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02410. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033114//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

**BGP INVESTMENT II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY II, S.à r.l.).
Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 109.581.

In the year two thousand and five, on the thirteenth of September.
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. (Before EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B. 97.795, incorporated initially under the name of KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. by deed drawn up on 8 December 2003 by the Notary Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») under number 85 dated 22 January 2004 (page 4042) (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of BGP INVESTMENT II, S.à r.l. (Before EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY II, S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of 12,500.-, having its registered office at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.581 and incorporated by a deed drawn up by the notary Henri Hellinckx, residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 22 June 2005 and whose articles have not yet been published in the Mémorial C (the «Company»);

The articles of association of the Company (the «Articles») have been amended pursuant to a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 22 August 2005, changing the name of the Company, not yet published in the Mémorial C;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 17 of the Articles and of articles 200-2 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mrs Annick Braquet, private employee, with professional address in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from Niederanven to Luxembourg-City, and more specifically at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 8 September 2005, and to amend Article 4 of the Articles which shall now read as follows:

«**Art. 4.** The registered office of the Company is in the municipality of Luxembourg City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the associates»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Mersch, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le treize septembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. (Avant: EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.), ayant son siège social Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 97.795, constituée initialement sous la dénomination de KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. en vertu d'un acte reçu le 8 décembre 2003 par le notaire Joseph Elvinger et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») sous le numéro 85 du 22 janvier 2004 (page 4042)) (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de BGP INVESTMENT II, S.à r.l. (Avant EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY II, S.à r.l.), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 12.500.- ayant son siège social à Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B109.581 et constituée en vertu d'un acte

reçu le 22 juin 2005 par le notaire Henri Hellinckx, demeurant à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C (la «Société»);

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés par un acte dressé par le notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 22 août 2005, en cours de publication au Mémorial C;

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 17 des statuts de la Société et aux articles 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté aux présentes par Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Mersch, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de décider de transférer le siège social de la Société de Niederanven à Luxembourg-ville, et plus spécifiquement à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 8 septembre 2005, et de modifier l'article 4 des Statuts lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à la commune de Luxembourg-ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille euros (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Mersch.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé. A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 septembre 2005, vol. 433, fol. 10, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(092836.3/242/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

LUXCOINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 61, boulevard Prince Félix.

R. C. Luxembourg B 97.099.

EXTRAIT

En date du 10 mars 2006 s'est réuni l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXCOINS S.A., avec siège social à L-1513 Luxembourg, 61, boulevard Prince Félix,

Qui a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Jacques Vanrysselberghe en sa qualité d'administrateur avec effet rétroactif au 17 février 2006.

2. Nomination de Madame Virginie Bertrand en remplacement de l'administrateur démissionnaire pour une durée de six ans avec effet rétroactif au 17 février 2006.

3. Autorisation du conseil d'administration à déléguer la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02202. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027769A/206/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

COSISIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 89.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00689, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033324/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

PERFORMANCE PARTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 131, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 103.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01074, ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(031231//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

NOVOMAR, NOUVELLES ORIENTATIONS MARITIMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint-Hubert.
R. C. Luxembourg B 58.009.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 mars 2006

Le siège social de la société établi aux 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg a été transféré au 9, rue de Saint-Hubert, L-1744 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Cigrang / N. Theisen
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01117. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033148//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

KANOBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 109.532.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 31 janvier 2006 que: le siège social de la société a été transféré du L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer au L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033232/317/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

FLUOR S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 56.349.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 mars 2006, enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2006, volume 28CS, folio 7, case 10, que les opérations de liquidation de la société anonyme holding FLUOR S.A. (en liquidation) (ci-après la «Société») ont été définitivement clôturées et que la Société a cessé d'exister.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

A. Schwachtgen.

(033220/230/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

58182

GENEVRIER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.320.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.
Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, demeurant à Luxembourg;
«le mandataire»,
agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société de droit italien MEROPE S.r.l., ayant son siège social à I-00138 Rome (Italie), 57, Via Sambuca Pistoiese;
«le mandant»,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 7 décembre 2005, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La société GENEVRIER S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg Section B sous le numéro 80.320, a été constituée suivant acte reçu par le Notaire Joseph Elvinger, soussigné, le 27 décembre 2000, acte publié le 1^{er} septembre 2001 au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 712.

2. Le capital de la Société s'élève à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions de valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

3. Le mandant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société GENEVRIER S.A.

4. Le mandant approuve le bilan de clôture de la Société, pour la période du 1^{er} janvier 2005 à ce jour.

5. Le mandant accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

6. Le mandant a l'intention de dissoudre la Société avec effet immédiat.

7. Le mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

8. Les livres et documents de la société GENEVRIER S.A. seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture faite, la comparante a signé avec Nous, Notaire.

Signé: K. Carraesi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 86, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

J. Elvinger.

(034067/211/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

MEMPHRE HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 84.528.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the twenty-ninth of December.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mrs Martine Lopez, private employee, residing in Luxembourg,

«the proxy»,

acting as a special proxy of SOPERCAP LIMITED, a company incorporated in Bermuda, with registered office in Reid House, 31 Church Street, Hamilton HM12 Bermuda,

«the mandator»,

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme MEMPHRE HOLDING S.A., was incorporated in Luxembourg on October 26th, 2001 by deed drawn up by M^e Joseph Elvinger published in the Mémorial C number 403 of the 13th of March 2002.

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme MEMPHRE HOLDING S.A. amounts currently to EUR 861,000.- represented by 1,050 shares having a par value of EUR 820.- each.

III.- That the mandator has successively become the owner of all the shares of the Company MEMPHRE HOLDING S.A.

IV.- That the mandator as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.

V.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of MEMPHRE HOLDING S.A.

VI.- That the mandatory declares that he approves the company's annual accounts as of October 31st, 2005, as well as the report of the Directors and of the Auditor on the annual accounts as of October 31st, 2005

VII.- That the mandator as liquidator, declares that the liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, and that he's vested with all the assets and hereby expressly declares that he will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

VIII.- That the mandator fully discharges the board of directors, statutory auditor and managers for their mandate up to this date.

IX.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Martine Lopez, employée privée, demeurant à Luxembourg,

«le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de SOPERCAP LIMITED, une société des Bermudes avec siège social à Reid House, 31 Church Street, Hamilton HM12 Bermuda,

«le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme MEMPHRE HOLDING S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 84.528, a été constituée suivant acte reçu le 26 octobre 2001 publié au Mémorial C numéro 403 du 13 mars 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme MEMPHRE HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 861.000,- représenté par 1.050 actions de EUR 820,- chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société.

IV.- Que son mandant en tant qu'actionnaire unique déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société MEMPHRE HOLDING S.A.

VI. - Que son mandant approuve les comptes annuels de la société établis à la date du 31 octobre 2005, ainsi que le rapport des Administrateurs et du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 octobre 2005.

VII.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes de la société ont été apurées ou provisionnées, et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Lopez, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 85, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

J. Elvinger.

(034122/211/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

58184

L.I.S. INVEST S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.268.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2006

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Raul Marques en remplacement de Monsieur Hedwig Verdoodt. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP01968. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033209/657/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

FINASCO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 27.769.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 mars 2006 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

FINASCO HOLDING S.A.

D.S. Ruxton

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01411. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033234/6102/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

CITY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 83.691.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00679, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033326/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

CHILI PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.915.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00669, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033327/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

**GESILUX-GESTION D'INVESTISSEMENT LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme,
(anc. GESILUX-GESTION D'INVESTISSEMENT LUXEMBOURGEOIS HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 44.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00657, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033331/693/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

DITUS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 71.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00641, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033334/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

KLÖCKNER PENTAPLAST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 84.253.

In the year two thousand and six, on the sixteenth day of the month of January.
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of KLÖCKNER PENTAPLAST S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg incorporated by deed of the undersigned notary, on the 12th of October, 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 333 of 28th February 2002. The articles of association were amended for the last time by deed on 29th September 2004, published in the Mémorial, number 1274 on 11th December 2004.

The meeting was presided by Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary Céline Larmer, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. It appeared from the share register of the Company produced at the meeting together with the attendance list, that 1,000,000 shares in registered form being all shares in issue in the Company are represented at the present general meeting so that the meeting can validly deliberate and decide on all items of the agenda. The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares which they hold, are mentioned on the attendance list. Such list, signed by the proxy of each of the shareholders represented and the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

2. The shareholders represented at the present general meeting being all the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda of the meeting and unanimously waived any convening notice in respect of this general meeting.

3. The meeting noted that the convening notice of the meeting had been published in the Luxemburger Wort on 3rd January 2006.

4. The meeting noted that the agenda of the meeting is as follows:

Amendment of the articles of association of the Company by amending the first and second paragraph of article 8 of the articles of association of the Company as follows:

«The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting on February 21st at 14:30 of each year.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the immediately preceding bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.»

After deliberation the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting unanimously resolved to amend the articles of association of the Company by amending the first and second paragraph of article 8 of the articles of association of the Company as follows:

«The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting on February 21st at 14:30 of each year.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the immediately preceding bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le seize janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de KLÖCKNER PENTAPLAST S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 octobre 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 333 du 28 février 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte en date du 29 septembre 2004, publié au Mémorial numéro 1274 du 11 décembre 2004.

L'assemblée est présidée par Cintia Martins, maître en droit, résidant à Luxembourg. L'assemblée désigne comme secrétaire Céline Larmer, maître en droit, résidant à Luxembourg et comme scrutateur M^e Linda Funck, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Il résulte du registre des actionnaires de la Société produit à l'assemblée ensemble avec la liste de présence, que 1.000.000 actions nominatives, étant toutes les actions émises par la Société sont représentées à la présente assemblée de façon à ce que l'assemblée puisse décider sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste signée par le mandataire de chaque actionnaire représenté, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

2. Les actionnaires représentés à la présente assemblée, étant tous les actionnaires de la Société, ont déclaré qu'ils avaient connaissance de l'agenda de l'assemblée et qu'ils renoncent unanimement à toute convocation en relation avec la présente assemblée.

3. L'assemblée a pris note qu'une convocation à l'assemblée a été publiée dans le Luxemburger Wort du 3 janvier 2006.

4. L'assemblée a pris note que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification des statuts de la Société par la modification des premier et deuxième paragraphes de l'article 8 de la Société de façon à lire comme suit:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 21 février de chaque année à 14h30.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire immédiatement précédant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.»

Après délibération, l'assemblée a, à l'unanimité, adopté la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée a à l'unanimité décidé de modifier les statuts de la Société par la modification des premiers et deuxième paragraphes de l'article 8 de la Société de façon à lire comme suit:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 21 février de chaque année à 14h30.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire immédiatement précédant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à mille euros.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Martins Costa, C. Larmer, L. Funck, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 30, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2006.

J. Elvinger.

(033836/211/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

KLÖCKNER PENTAPLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 84.253.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41238 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

J. Elvinger.

(033838/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

DINGWALL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 60.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00629, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033337/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

IRMAN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 97.914.

Les comptes annuels au 31 juillet 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00622, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033338/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

INFOBLUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 66.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00612, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033340/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

LAND TWO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 61.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00603, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033345/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

LAND ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 61.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00594, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033348/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

STARDON INVESTMENTS (LEEDS), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 107.175.

Lors d'une résolution signée en date du 10 mars 2006, l'associé unique de la société STARDON INVESTMENTS (LEEDS), S.à r.l. a décidé de nommer au poste de gérant de la société STARDON INVESTMENTS (LEEDS), S.à r.l. Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 13 mars 2006 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06838. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033339/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

STARDON INVESTMENTS (EAST KILBRIDE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 107.169.

Lors d'une résolution signée en date du 10 mars 2006, l'associé unique de la société STARDON INVESTMENTS (EAST KILBRIDE), S.à r.l. a décidé de nommer au poste de gérant de la société STARDON INVESTMENTS (EAST KILBRIDE), S.à r.l. Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 13 mars 2006 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06836. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033341/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

ORVELIN, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 85.300.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the twenty-ninth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Guy Hornick «maître en sciences économiques», with professional address at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire;

«the proxy»,

acting as a special proxy of FRENIC, limited liability company, with registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire;

«the principal»,

by virtue of a proxy under private seal given on December 27, 2005 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That ORVELIN, limited liability company, having its registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 85.300, has been incorporated by deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, enacted on the 19th December 2001, published in the Mémorial C number 604 of the 18th April 2002; that its Articles of Incorporation have been amended, by a deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, enacted on the 20 February 2004, published in the Mémorial C number 1062 of the 22 October 2004.

II.- That the subscribed share capital of the limited liability company ORVELIN amounts currently to 1,292,000.- EUR, represented by 12,920 corporate units having a par value of 100.- EUR each, fully paid up.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of association and the financial statements of ORVELIN.

IV.- That the principal acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the principal declares that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail: / Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire;

«le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de FRENIC, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire;

«le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 27 décembre 2005, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée ORVELIN, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 85.300, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 604 du 18 avril 2002; que ses statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 février 2004, publié au Mémorial C numéro 1062 du 22 octobre 2004.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée ORVELIN, prédésignée, s'élève actuellement à 1.292.000,- EUR, représentés par 12.920 parts sociales de 100,- EUR chacune, intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société ORVELIN.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Hornick, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 87, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

J. Elvinger.

(034154/211/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

58190

FREE NET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 81.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00585, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033350/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

FORTYTWO INVESTMENT REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 104.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00573, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033352/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

CADAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 84.743.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 4 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 457 du 22 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CADAM S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(033353/1261/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

ALLIANCE SANTE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.727.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the fifteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Jean-Paul Goerens, lawyer, with address at 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

«the proxy»,

acting as a special proxy of ALLIANCE SANTE S.A., with address at 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

«the mandator»,

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme ALLIANCE SANTE EUROPE S.A., having its head office at 5, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number B 86.727, has been incorporated by deed enacted on the 29th March 2002, published in the Mémorial C number 976 of the 26th June 2002.

II.- That the corporate share capital is presently set at EUR 120,000,000.-, consisting of 60,000,000 fully paid up shares of a par value of EUR 2.- each.

III.- That the mandator, has successively become the owner of all the shares of the Company, and as sole shareholder resolves to dissolve the company with immediate effect.

IV.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and is fully aware of the financial situation of the Company.

V.- That the mandator takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company, notably any shares of companies incorporated in foreign countries including any legal positions or rights emerging from existing contracts for the sale of shares, including shareholders agreements and other related documents as well

as guarantees connected to or forming part with such sales; and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as the mandator assumes to continuing vested in all its liabilities and rights, in accordance with the general provisions of the applicable law.

As far as this is requested, it is expressly agreed that, for French registration duties purposes, any known or unknown liability transferred through this dissolution will be allocated by priority to the assets transferred other than the shares of the subsidiaries owned by the company dissolved, then to the shares of the companies that are not established in France and finally to the shares of the French subsidiaries owned.

VI.- That the mandator grants full discharge to the board of directors, and statutory auditor for their mandate up to this date.

VII.- That the books and records of the company will be kept for a period of five years at 5, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail / Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi

L'an deux mille cinq, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Jean-Paul Goerens, maître en droit, avec adresse au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

«le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ALLIANCE SANTE S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 51.279, avec adresse au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

«le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme ALLIANCE SANTE EUROPE S.A., ayant son siège social au 5, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 86.727, a été constituée suivant acte reçu le 29 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 976 du 26 juin 2002.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à EUR 120.000.000,- représenté par 60.000.000 actions de EUR 2,- chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que le mandant prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute, notamment toutes actions de sociétés constituées à l'étranger comprenant toutes situations juridiques ou tous droits nés de contrats de cessions d'actions existants comprenant tous contrats entre actionnaires et documents y relatifs ainsi que toutes garanties liées à ou formant partie de ces cessions; et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait que le mandant continue à répondre personnellement de tous les engagements sociaux et droits en accord avec les dispositions générales de la loi applicable.

En tant que de besoin, il est précisé qu'au regard des droits d'enregistrement éventuellement applicables en application de la législation française, les passifs, connus ou inconnus, transmis suite à cette dissolution seront affectés en premier lieu aux actifs transmis dans le cadre de la présente dissolution autres que les titres des sociétés filiales détenues par la société dissoutes, puis aux titres des sociétés détenues n'ayant pas leur siège en France, puis aux titres des sociétés françaises détenues.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 5, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-P. Goerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, vol. 151S, fol. 51, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

J. Elvinger.

(034148/211/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

BERTRAM GLOBAL ASSETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 96.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00563, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033354/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

LA PETITE LOGE SOCIETE CIVILE.

Siège social: L-7764 Bissen, 3, rue des Champs.
R. C. Luxembourg E 3.118.

STATUTS

L'an deux mille six, le seize du mois d'avril.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean-Marie Sinner, ingénieur des Eaux et Forêts, demeurant à L-7764 Bissen, 3, rue des Champs;
- 2.- Madame Nicole Speller, épouse de Monsieur Jean-Marie Sinner, institutrice, demeurant à L-7764 Bissen, 3, rue des Champs;
- 3.- Monsieur Michel Sinner, avocat, célibataire, demeurant à L-7415 Brouch, 15, Mandelbaach;
- 4.- Monsieur Yves Sinner, designer, célibataire, demeurant à L-7764 Bissen, 3, rue des Champs;
- 5.- Monsieur Georges Sinner, étudiant, célibataire, demeurant à L-7764 Bissen, 3, rue des Champs.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils déclarent vouloir constituer entre eux et toute autre personne qui deviendra par la suite associé:

Art. 1^{er}. Formation. Il est formé par les comparants et toute personne qui deviendrait par la suite associé, une société civile qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales, notamment les articles 1832 et suivants du Code civil et les dispositions applicables de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 2. Dénomination. La société prend la dénomination de LA PETITE LOGE SOCIETE CIVILE.

Art. 3. Objet social. L'objet de la société est d'acquérir dans un but patrimonial des immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, leur mise en valeur, leur gestion, leur valorisation, leur mise en location et toute autre activité qui se rattache directement ou indirectement à cet objet social, notamment la prise de participations, sous toutes formes, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou de toute autre entité civile, le tout sous réserve de ne pas porter atteinte au caractère civil de la société.

La société peut emprunter sous toute forme. D'une manière générale elle peut prêter assistance par l'intermédiaire de prêts ou autrement, à toute société affiliée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet. La société a un objet civil à l'exclusion de toute activité commerciale.

Art. 3. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à L-7764 Bissen, 3, rue des Champs. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés prise en assemblée générale extraordinaire.

Art. 5. Capital social et souscription. Le capital social est fixé à mille euros (EUR 1.000,-), représenté par cent parts sociales (100) de dix euros (EUR 10,-), chacune. Ces parts ont été souscrites ce jour comme suit par:

- Monsieur Jean-Marie Sinner, trente-huit parts (38);
- Madame Nicole Speller, trente-huit parts (38);
- Monsieur Michel Sinner, huit parts (8);
- Monsieur Yves Sinner, huit parts (8);
- Monsieur Georges Sinner, huit parts (8).

Soit un total de cent (100) parts sociales.

Les associés versent ce jour dans la caisse de la société:

- Monsieur Jean-Marie Sinner, trois cent quatre-vingts euros (EUR 380,-);
- Madame Nicole Speller, trois cent quatre-vingts euros (EUR 380,-);
- Monsieur Michel Sinner, quatre-vingts euros (EUR 80,-);
- Monsieur Yves Sinner, quatre-vingts euros (EUR 80,-);
- Monsieur Georges Sinner, quatre-vingts euros (EUR 80,-).

Le capital social est ainsi intégralement libéré par des versements en numéraires ce jour dans la caisse de la société de sorte que la somme de mille euros (EUR 1000,-), se trouve à la libre disposition de la société. Les associés en prennent acte et se donnent mutuellement décharge.

Art. 6. Augmentation de capital. Toute augmentation du capital de la société devra être décidée par décision collective des associés prise en assemblée générale extraordinaire.

Les appels de fonds pris en exécution des augmentations de capital seront réalisés par le gérant par demande écrite adressée aux associés à proportion de leur participation dans le capital social.

Les associés seront tenus de libérer la quote-part de capital appelé dans la caisse de la société dans un délai de 30 jours à compter de l'assemblée générale.

Art. 7. Responsabilité des associés. La responsabilité pécuniaire des associés entre eux est fixée, conformément à l'article 1853 du Code civil en proportion de leurs participations.

Par dérogation à l'article 1863 du Code civil, la responsabilité des associés à l'égard des tiers s'établit en proportion de leurs participations.

Art. 8. Participation aux bénéfices. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle des bénéfices.

Art. 9. Cession des parts sociales. Cession entre associés: Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Cession entre vifs à un tiers: La cession entre vifs à un tiers devra être agréée préalablement selon la procédure suivante:

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par les associés délibérant en assemblée générale extraordinaire.

L'associé qui a le projet de céder des parts sociales à un non associé devra notifier son intention à la société par courrier recommandé avec accusé de réception avec la mention des éléments essentiels du projet de cession, à savoir au minimum le nombre de parts dont la cession est projetée, l'identité détaillée du candidat acquéreur, le prix de cession projeté ainsi que les modalités de son paiement. Dans l'hypothèse où un avant contrat de cession ou tout autre contrat préparatoire aurait été conclu, une copie de ce document sera jointe à la notification.

Le gérant adressera aux autres associés par courrier recommandé avec accusé de réception dans le délai de 7 jours francs à compter de la réception de la notification du projet de cession, une convocation pour l'assemblée générale extraordinaire dont l'objet sera de se prononcer sur l'agrément éventuel à la cession et en cas de refus sur le rachat des parts par un ou plusieurs autres associés, à défaut par la société elle-même. Les documents transmis par le candidat cédant seront obligatoirement joints à cette convocation. Le gérant fixe librement la date de cette assemblée qui devra cependant se réunir dans un délai maximum de 30 jours francs à compter de la réception de la notification du projet de cession.

En cas de refus d'agrément, chaque associé dispose d'un droit de préemption aux mêmes conditions et charges que le projet de cession notifié. L'intention d'exercer le droit de préemption devra être exposée lors de l'assemblée générale. Dans le cas où plusieurs associés déclareraient vouloir préempter, leurs droits seront exercés au prorata des parts déjà détenues dans la société. Dans le cas où aucun associé ne déclarerait vouloir préempter, les parts sociales seront rachetées par la société elle-même.

L'associé candidat cédant ne prend pas part au vote sur l'agrément, mais dispose d'une voix consultative.

Le gérant notifiera au candidat cédant la décision prise par l'assemblée dans le délai de 8 jours francs à compter de la délibération.

La préemption par un ou plusieurs associés ou le rachat par la société se fera soit aux prix et conditions proposés par le candidat cédant, soit en cas de désaccord sur la valeur des parts, selon la valeur fixée par une expertise réalisée par un homme de l'art choisi d'un commun accord entre le gérant de la société et le bénéficiaire de la transmission à cause de mort. Dans ce cas le candidat cédant peut renoncer à son projet de cession.

Dans le cas où la société est amenée à acquérir les parts sociales, une nouvelle assemblée générale extraordinaire se tiendra dans les 12 mois suivants cette acquisition et décidera soit de remettre les parts en vente au profit des associés, soit de les revendre à un tiers dûment agréé, soit de les annuler moyennant réduction à due concurrence du capital social.

Transmission des parts à cause de mort: Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des associés survivants délibérant en assemblée générale extraordinaire.

Le bénéficiaire d'une transmission à cause mort de parts sociales devra notifier à la société son intention de devenir associé par courrier recommandé avec accusé de réception avec en annexe copie du titre successoral dont il se prévaut et la mention du nombre de parts concernées. Cette notification devra également indiquer le prix auquel le candidat accepterait de céder lesdites parts en cas de refus d'agrément.

Le gérant adressera aux autres associés par courrier recommandé avec accusé de réception dans le délai de 7 jours francs à compter de la réception de cette notification, une convocation pour l'assemblée générale extraordinaire dont l'objet sera de se prononcer sur l'agrément éventuel et en cas de refus, le rachat des parts par un ou plusieurs autres associés, à défaut par la société elle-même. Les documents transmis par le candidat seront obligatoirement joints à cette convocation. Le gérant fixera librement la date de cette assemblée qui devra cependant se réunir dans un délai maximum de 30 jours francs à compter de la réception de la notification du projet de transmission.

En cas de refus d'agrément, chaque associé dispose d'un droit de préemption. Le projet d'exercice du droit de préemption devra être exposé lors de l'assemblée générale. Dans le cas où plusieurs associés déclareraient vouloir préempter, leurs droits seront exercés au prorata des parts déjà détenues dans la société. Dans le cas où aucun associé ne déclarerait vouloir préempter, les parts sociales seront rachetées par la société elle-même.

Le gérant notifiera au candidat la décision prise par l'assemblée dans le délai de 8 jours francs à compter de la délibération.

Le candidat associé n'a pas le droit d'assister aux délibérations, mais peut y être invité par le gérant pour être entendu.

La préemption par un ou plusieurs associés ou le rachat par la société se fera soit aux prix et conditions proposés par le bénéficiaire de la transmission à cause de mort dans sa notification, soit en cas de désaccord sur la valeur des parts, selon la valeur fixée par une expertise réalisée par un homme de l'art choisi d'un commun accord entre le gérant

de la société et le bénéficiaire de la transmission à cause de mort. Dans ce cas, le candidat peut renoncer à son projet de cession.

Dans le cas où la société serait amenée à acquérir les parts sociales, une nouvelle assemblée générale extraordinaire se tiendra dans les 12 mois suivants cette acquisition et décidera soit de remettre les parts en vente au profit des associés, soit de les revendre à un tiers dûment agréé, soit de les annuler moyennant réduction à due concurrence du capital social.

Art. 10. Assemblées générales. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Les associés se réunissent aussi souvent que les intérêts de la société le justifient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les associés peuvent se réunir en assemblées générales ordinaires et en assemblées générales extraordinaires.

Les assemblées générales ordinaires ne se réunissent valablement que si sont présents ou représentés des associés représentant au moins la moitié du capital social. Les décisions collectives sont prises en assemblées générales ordinaires selon la règle de la majorité simple des voix des associés présents ou représentés.

Les assemblées générales extraordinaires ne se réunissent valablement que si tous les associés représentant la totalité du capital social sont présents ou représentés. Exception est faite à cette règle dans le cadre de la procédure d'agrément prévue à l'article 9. Dans ce cas, il n'est pas tenu compte des parts dont la cession est envisagée. Les décisions collectives sont prises en assemblées générales extraordinaires selon la règle des deux tiers des voix des associés présents ou représentés.

La convocation aux assemblées générales est réalisée par le gérant soit par courrier recommandé avec accusé de réception adressé trente (30) jours avant la date prévue, soit par tout autre moyen si tous les associés sont présents lors de l'assemblée et donnent décharge.

Tout associé a le droit, dans les 7 jours de la date d'expédition de la convocation, de demander au gérant l'ajout de points supplémentaires à l'ordre du jour. Dans ce cas, le gérant adresse aux associés un ordre du jour rectifié.

Tout associé a le droit de demander au gérant la convocation d'une assemblée générale sur un ordre du jour qu'il lui aura communiqué. Le gérant convoque l'assemblée dans les trente (30) jours de la demande selon la forme habituelle.

Toute convocation n'est valable que si elle est accompagnée de l'ordre du jour établi par le gérant avec mention le cas échéant, des points dont l'inscription a été requise par un associé.

L'assemblée ne peut valablement délibérer sur des points inscrits en incident de séance à l'ordre du jour que si la totalité des associés sont présents ou représentés. Il est fait exception à cette règle pour la révocation du gérant qui peut toujours être décidée sur incident de séance.

Art. 11. Gérance. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale ordinaire des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et ils sont révocables ad-nutum et à tout moment en assemblée générale ordinaire.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à l'objet de la société.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de tous les gérants. Le gérant ne peut pas se substituer un autre mandataire sauf accord exprès préalable donné en assemblée générale ordinaire.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La société peut, par décision collective prise en assemblée générale, constituer son mandataire spécial toute personne associée ou non.

Art. 12. Exercice social et comptes sociaux. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice débutera le jour de la signature des présentes pour s'achever le 31 décembre 2006.

Chaque année, au plus tard le 31 mars, la gérance établit les comptes annuels et convoque les associés en assemblée générale ordinaire en vue de leur approbation.

Tout associé peut prendre communication des comptes annuels, dans un délai de 15 jours à compter de l'expédition de la convocation, au siège social de la société.

Art. 13. Fin de la société. Le décès, l'interdiction ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société.

La dissolution de la société s'opère soit selon les causes de dissolution de plein droit établis par la loi, soit par décision unanime des associés.

L'assemblée qui décide la dissolution nomme un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, et fixe leurs pouvoirs et leurs émoluments éventuels, Elle fixe également le délai dans lequel le ou les liquidateurs devront rendre compte et communiquer les comptes de clôture de la liquidation en vue de leur approbation.

Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle du boni de liquidation si au terme des opérations de liquidation, un tel boni est constaté.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscriptions

Après avoir adopté les statuts, il a été procédé à la souscription suivante des parts sociales:

- Monsieur Jean-Marie Sinner, trente-huit parts (38);
- Madame Nicole Speller, trente-huit parts (38);

- Monsieur Michel Sinner, huit parts (8);
- Monsieur Yves Sinner, huit parts (8);
- Monsieur Georges Sinner, huit parts (8).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant de la société, Monsieur Jean-Marie Sinner préqualifié. Le mandat du gérant est conféré à durée indéterminée.

2. Le siège social est établi à L-7764 Bissen, 3, rue des Champs.

Dont acte, fait et passé à Bissen, Grand-Duché du Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

J.-M. Sinner / N. Speller / M. Sinner / Y. Sinner / G. Sinner.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03411. – Reçu 782 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034501//196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

MAININVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 47.119.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 mars 1994, acte publié au Mémorial C n° 269 du 12 juillet 1994.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MAININVEST HOLDING S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(033356/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

MAININVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 47.119.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 mars 1994, acte publié au Mémorial C n° 269 du 12 juillet 1994.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MAININVEST HOLDING S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(033358/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

BESCHUETZUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00551, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033357/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

GREEN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 115.505.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-fourth day of March.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 5.524),

here represented by Mr Raphaël Rozanski, employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given on March 24th, 2006.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name GREEN INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one two hundred and fifty (250) shares with a par value of fifty Euro (50.- EUR) each, all fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem the Company's shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, represented as mentioned hereabove, the appearing party declares to subscribe the two hundred and fifty (250) shares.

All the shares have been fully paid-up in cash, so the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on date of incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2006.

Estimate

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand four hundred Euro (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager:
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 64.474).

2) The address of the corporation is fixed at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg numéro B 5.524),

ici représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 24 mars 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination GREEN INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les actions propres à la société doit être prise par vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire et entraînera une réduction du capital social par annulation de toutes les parts rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés par la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, celle-ci déclare souscrire les deux cent cinquante (250) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg numéro B 64.474).

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Rozanski, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, vol. 152S, fol. 88, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

G. Lecuit.

(034564/220/246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

POINT COIFF LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 68, route de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 93.756.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(033359//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

HELLAS SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 51.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00545, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033360/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

EBOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes.

R. C. Luxembourg B 102.388.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 avril 2006.

Signature.

(033361/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

E PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 109.334.

L'an deux mille six, le neuf février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de E PROJECT S.A., R.C.S. Luxembourg Numéro B 109.334, constituée par acte de maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1179 du 10 novembre 2005.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent douze (312) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille deux cents euros (EUR 31.200,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Echange de trois cent douze (312) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) contre trois mille cent vingt (3.120) actions avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

2. Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de vingt-huit mille huit cents euros (EUR 28.800,-) pour le porter de son montant provisoire de trente et un mille deux cents euros (EUR 31.200,-) représenté par trois mille cent vingt (3.120) actions avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à un montant de soixante mille euros (EUR 60.000,-), avec émission correspondante de deux mille huit cent quatre-vingt (2.880) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

4. Démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur, décharge à lui donner et nomination de Monsieur Sébastien Graviere en son remplacement.

5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est procédé à la modification de la valeur nominale des actions qui passe de cent euros (EUR 100,-) à dix euros (EUR 10,-) ainsi qu'à l'échange subséquent des trois cent douze (312) actions existantes avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune contre trois mille cent vingt (3.120) actions avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Deuxième résolution

Le capital social de la société est augmenté par apport en espèces d'un montant de vingt-huit mille huit cents euros (EUR 28.800,-) pour le porter de son montant provisoire de trente et un mille deux cents euros (EUR 31.200,-) représenté par trois mille cent vingt (3.120) actions avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à un montant de soixante mille euros (EUR 60.000,-), avec émission correspondante de deux mille huit cent quatre-vingt (2.880) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, ladite augmentation de capital a été souscrite en intégralité par la société SF INVIPAR S.A., ayant son siège social au 22B, via balestra, CH-6901 Lugano, Suisse, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, pré qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano le 23 janvier 2006, et entièrement libérée en espèces ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante mille euros (EUR 60.000,-) divisé en six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Par décision spéciale, décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme en son remplacement Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy, France, et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur Sébastien Graviere poursuivra le mandat de son prédécesseur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 14.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute, Signé: M. Koeune, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, vol. 27CS, fol. 52, case 12. – Reçu 288 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

J. Elvinger.

(034673/211/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

E PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 109.334.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41500, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

J. Elvinger.

(034674/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

IMAGINE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 115.506.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-fourth day of March.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 5.524),

here represented by Mr Raphaël Rozanski, employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given on March 24th, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name IMAGINE INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by two hundred and fifty (250) shares with a par value of fifty Euro (50.- EUR) each, all fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem the Company's shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, represented as mentioned hereabove, the appearing party declares to subscribe the two hundred and fifty (250) shares.

All the shares have been fully paid-up in cash, so the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on date of incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2006.

Estimate

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand four hundred Euro (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following manager:
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 64.474).
- 2) The address of the corporation is fixed at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg numéro B 5.524),

ici représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 24 mars 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: IMAGINE INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les actions propres à la société doit être prise par vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire et entraînera une réduction du capital social par annulation de toutes les parts rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés par la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, celle-ci déclare souscrire les deux cent cinquante (250) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg numéro B 64.474).

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Rozanski, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, vol. 152S, fol. 88, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

G. Lecuit.

(034580/220/246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

BATIMCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3801 Schifflange.

R. C. Luxembourg B 47.524.

Le bilan au 31 décembre 2004, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ordinaire et le rapport du Commissaire aux comptes, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01801, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(033362//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

CORMORAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 61.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00542, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033363/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

DECKER LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 225, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.924.

Le bilan au 31 décembre 2004, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ordinaire et le rapport du Commissaire aux comptes, enregistrés à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01800, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(033364//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

FOR-INVESTLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. FORALUX COMMERCE, S.à r.l.).

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 42.685.

L'an deux mille six, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Jean-Pierre Sabus, Ingénieur-technicien, demeurant à L-4970, Bettange-sur-Mess, 1, rue Haard; en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée FORALUX COMMERCE, S.à r.l., avec siège social à L-8287 Kehlen (R.C. B No B 42.685), constituée suivant acte notarié du 23 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil C N° 166 du 17 avril 1993,

lequel comparant a requis le notaire de documenter les changements suivants:

1. Changement de la raison sociale.

L'associé unique décide de changer la raison sociale de la société FORALUX COMMERCE, S.à r.l. en FOR-INVESTLUX, S.à r.l.

En conséquence l'article 1^{er} aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de FOR-INVESTLUX, S.à r.l.»

2. Modification de l'objet social.

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.»

3. Augmentation du capital social par apport en nature.

Il est décidé de procéder à une augmentation du capital social à concurrence de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 512.500,- (cinq cent douze mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 4.000 (quatre mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les nouvelles parts sociales ainsi émises ont été entièrement souscrites par Monsieur Jean-Pierre Sabus, Ingénieur-technicien, prénommé, qui les a entièrement libérées par l'apport à la société FOR-INVESTLUX, S.à r.l. de l'ensemble des titres de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois FORALUX FORAGE ET SCIAGE BETON, S.à r.l., ayant son siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.610.

En conséquence de cette décision l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1^{er}.** (...) Le capital social est fixé à EUR 512.500,- (cinq cent douze mille cinq cents euros) représenté par 4.100 (quatre mille cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que les conditions exigées par la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux, notamment par l'article 4.1, relatif à l'exonération du droit d'apport, en cas d'apport de l'universalité du patrimoine, ont été accomplies.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent vingt euros (EUR 820,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: J.-P. Sabus, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2006, vol. 914, fol. 89, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 3 avril 2006.

G. d'Huart.

(034010/207/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

EUROMECC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 75.073.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 6 mars 2006 que:

1. Le mandat d'administrateur de Madame Corinne Philippe, juriste, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, de Madame Chantal Keereman, juriste, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et de Maître Alex Schmitt, avocat avoué, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été renouvelé avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2005.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.

2. Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg, a été renouvelé avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2005.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04740. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034346/751/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

**MK GESTION ET PARTICIPATION S.A., Société Anonyme,
(anc. BOISSONS DE L'EST S.A.).**

Siège social: L-6665 Herborn, 1, Fleeschgaass.
R. C. Luxembourg B 100.313.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 avril 2006.

Signature.

(033365/551/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

DOLMEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 95.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00537, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033366/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

YARMOUK HOLDING, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 115.511.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the third of April.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ALSHARQ LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under number 96093, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Safat (Kuwait), on April 3, 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of YARMOUK HOLDING (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any operation which it may deem useful in accomplishment of these purposes, remaining always however within the limits established by the law of July 31, 1929.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no

effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at two hundred thirty thousand Swedish Kronor (SEK 230,000.-) represented by four hundred sixty (460) shares with a par value of five hundred Swedish Kronor (SEK 500.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by several managers, who need not be partners. The board of managers is composed by two categories of managers respectively denominated «Category A Manager» and «Category B Manager».

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of a Category A Manager and a Category B Manager.

Art. 11. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one Category A Manager, at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including the vote of the Category A Manager.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August, 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on September 1, and ends on August 31 of the next year.

Art. 20. Each year on August 31, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five percent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The four hundred sixty (460) shares have been subscribed by ALSHARQ LIMITED, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of two hundred thirty thousand Swedish Kronor (SEK 230,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on August 31, 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand two hundred Euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - DMC, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.314, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, as Category A Manager;
 - FINDI, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.315, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, as Category A Manager;
 - EFFIGI, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.313, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, as Category A Manager;
 - Mr Ali Al Ghannam, investment manager, born on January 7, 1966, in Kuwait-City, State of Kuwait, residing at Qurtuba Block 4, St Qurtuba House 10, State of Kuwait, as Category B Manager;

- Mr Anwar Al Yahya, assistant investment manager, born on June 8, 1971 in Leeds, United Kingdom, residing at South Surra, Hateen Block, House 561, State of Kuwait, as Category B Manager;
- Mr Abdul Naser Al Subaih, manager back office investor sector, born on December 9, 1962 in Kuwait-City, State of Kuwait, residing at P.O. Box 24989, Safat, 13110, State of Kuwait, as Category B Manager; and
- Mr Mohammad Jala-Uddin, senior financial analyst, born on January 1, 1960 in Mymensingh, Bangladesh, residing at Kuwait Finance House, Abdullah Al-Mubarak Street, P.O. Box 24989, Safat, State of Kuwait, as Category B Manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ALSHARQ LIMITED, une société constituée et existant selon les lois de Gibraltar, enregistrée auprès du Registrar of Companies of Gibraltar sous le numéro 96093, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Safat (Etat du Kuwait), le 3 avril 2006.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de YARMOUK HOLDING (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société ne pourra exercer directement des activités de nature industrielle ni tenir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets, en respectant, toutefois, les limites établies par la loi du 31 juillet 1929.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du conseil de gérance.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de deux cent trente mille couronnes suédoises (SEK 230.000,-) représentée par quatre cent soixante (460) parts sociales, d'une valeur de cinq cents couronnes suédoises (SEK 500,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Le conseil de gérance est composé de deux catégories de gérants respectivement dénommés «Gérant de Catégorie A» et «Gérant de Catégorie B».

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés, incluant au moins un Gérant de Catégorie A, à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, incluant la voix du Gérant de Catégorie A présent ou représenté à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} septembre et se termine le 31 août de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 août, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les quatre cent soixante (460) parts sociales ont été souscrites par ALSHARQ LIMITED, prénommée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de deux cent trente mille couronnes suédoises (SEK 230.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 août 2006.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à deux mille deux cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- DMC, S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 107.314, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité de Gérant de Catégorie A;

- FINDI, S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 107.315, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité de Gérant de Catégorie A;

- EFFIGI, S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 107.313, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité de Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Ali Al Ghannam, investment manager, né le 7 janvier 1966, à Kuwait-city, Etat du Kuwait, demeurant à Qurtuba Block 4, St Qurtuba House 10, Kuwait-city, Etat du Kuwait, en qualité de Gérant de Catégorie B;

- Monsieur Anwar Al Yahya, assistant investment manager, né le 8 juin 1971 à Leeds, Royaume-Uni, demeurant à South Surra, Hateen Block, House 561, Kuwait-city, Etat du Kuwait, en qualité de Gérant de Catégorie B;

- Monsieur Abdul Naser Al Subaih, manager back office investor sector, né le 9 décembre 1962 à Kuwait-City, Etat du Kuwait, demeurant à P.O. Box 24989, Safat, 13110, Etat du Kuwait, en qualité de Gérant de Catégorie B; et
- Monsieur Mohammad Jala-Uddin, senior financial analyst, né le 1^{er} janvier 1960 à Mymensingh, Bangladesh, demeurant à Kuwait Finance House, Abdullah Al-Mubarak Street, P.O. Box 24989, Safat, Etat du Kuwait, en qualité de Gérant de Catégorie B.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 avril 2006, vol. 903, fol. 21, case 10. – Reçu 244,44 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(034590/239/356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

MOTOTHEK ECHTERNACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6437 Echternach, 17, rue Ermesinde.

R. C. Luxembourg B 104.829.

Le bilan au 31 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 avril 2006.

Signature.

(033367/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

PEINTURE HUBERT PERE ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6551 Berdorf, 18, rue de Consdorf.

R. C. Luxembourg B 107.359.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 avril 2006.

Signature.

(033368/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

PROMOTIONS RANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4888 Lamadelaine, 2, Op den Gehren.

R. C. Luxembourg B 39.563.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02046, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 avril 2006.

Signature.

(033371/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

JAP NORDIC INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 65.324.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

Signature

Un mandataire

(033554/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

MASTER INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.378.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(033381//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

SUPERHIGHWAY SYSTEMS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 98.460.

Le bilan au 16 février 2006, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00234, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Signature.

(033389//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

RATIO HOLDINGS LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 54.028.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

E. Schlessler.

(033425/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

METAWINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 81.212.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033460//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

R.D.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 67.247.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique;

«le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Emmanuel Collard, actionnaire unique de la société R.D.C. S.A., demeurant au 53, Promenade des Pâtis, F-77420 Champs-sur-Marne, France;

«le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui étant délivrée, laquelle, après avoir été signée par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme R.D.C S.A., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 67.247 a été constituée suivant acte reçu le 30 novembre 1998 par le notaire instrumentant.

II.- Que le capital social de la société anonyme R.D.C S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 32.000 représenté par 1.600 actions d'une valeur nominale de EUR 20 libéré.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société R.D.C S.A.

IV.- Que son mandant approuve les comptes annuels au 31 décembre 2004, donne décharge aux administrateurs Monsieur Gérard Becquer, demeurant au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Madame Pascale Nutz, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et Mademoiselle Sabrina Le Maguer demeurant à F-77420 Champs-sur-Marne, France pour leur gestion au cours de l'exercice et reporte le résultat de l'exercice.

V.- Que son mandant approuve la situation comptable au 15 novembre 2005.

VI.- Que son mandant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et, qu'en tant qu'actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

VII.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et, en outre, qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute, et que la liquidation de la société sera achevée sans préjudice, du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la société dissoute.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg et immatriculée au Registre de commerce et des sociétés section B sous le numéro 67.247. Toute personne tierce intéressée pourra se procurer une copie des documents souhaités par courrier, fax, ou tout autre moyen de communication approprié, le coût restant à la charge de Monsieur Emmanuel Collard.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 151S, fol. 73, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

J. Elvinger.

(034129/211/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

RESSOURCES MANAGEMENT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8029 Strassen, 8, rue Jean-Pierre Kemp.

R. C. Luxembourg B 105.832.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033462//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

OPERA - PARTICIPATIONS 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 100.610.

In the year two thousand five, on the seventeenth day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Gustave Stoffel, licencié en administration et gestion, residing in Luxembourg, acting as representative of the general partner (gérant commandité) (the «General Partner») of OPERA - PARTICIPATIONS 2 S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 100.610, pursuant to resolutions of the General Partner included in a meeting of the Board of Directors of the Company as said here after.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated by deed dated January 23, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 691 of July 6, 2004; and its Articles of Association have been amended by deed of 17th August 2004, published in Mémorial C number 1250 of 7 December 2004, by deed of 23rd September 2004 published in Mémorial C number 23 of 11th January 2005 and by deed of 26 September 2005, not yet published and by deed of October 5th, 2005, not yet published.

2.- The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the Partnership is currently set at EUR 260,670.- (two hundred sixty thousand six hundred and seventy Euro), consisting of 11,067 (eleven thousand and sixty-seven) A shares and 15,000 (fifteen thousand) B shares, of a par value of EUR 10.- (ten Euro) each.

3.- Pursuant to Article 5.2 of the Articles of Association of the Company, the authorised share capital is set at EUR 3,350,000.- (three million three hundred fifty thousand Euro), consisting of both Class A and Class B shares.

The General Partner is authorised and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on January 23, 2004 and expiring on January 23, 2009; the General Partner shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the authorised shares which have not yet been subscribed and shall accept subscription for such shares.

4.- Through its resolution dated November 17th, 2005, the General Partner has resolved to waive the preferential subscription rights of the existing shareholders and to increase the share capital of the Company by EUR 3,500.- (three thousand five hundred Euro), so as to raise it from its present amount to EUR 264,170.- (two hundred sixty-four thousand one hundred and seventy Euro) by the issue of 350 (three hundred and fifty) new A shares having a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, on payment of a share premium amounting globally to EUR 346,500.- (three hundred forty-six thousand and five hundred Euro).

5.- Thereupon the General Partner decides to admit to the subscription of the new shares by the subscribers detailed on the list here-annexed.

These subscribers, duly represented declared to subscribe to the new shares, each of them the number to which he has been admitted and to have them fully paid up by payment in cash as well as the entire share premium, so that the company had at its free and entire disposal the amount of EUR 350,000.- (three hundred and fifty thousand Euro) as was certified to the undersigned notary.

6.- As a consequence of the present increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

«5.1 The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the Partnership is set at EUR 264,170.- (two hundred sixty-four thousand one hundred and seventy Euro), consisting of 11,417 (eleven thousand forty hundred and seventeen) A shares and 15,000 (fifteen thousand) B shares, of a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, respectively entitles to the rights mentioned under 5.3 below.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at seven thousand Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gustave Stoffel, licencié en administration et gestion, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire du gérant commandité (le «Gérant Commandité») de la société en commandite par actions OPERA - PARTICIPATIONS 2 S.C.A., ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.610 (la «Société»), en vertu de résolutions du Gérant Commandité incluses dans une réunion du Conseil d'Administration de la société relatée ci-après.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu le 23 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 691 du 6 juillet 2004 et ses statuts ont été modifiés par acte du 17 août 2004, publié au Mémorial C n° 1250 du 7 décembre 2004, par acte du 23 septembre 2004 publié au Mémorial C numéro 23 du 11 janvier 2005, par acte du 26 septembre 2005 et par acte du 5 octobre 2005, non encore publié.

2.- Le capital souscrit et entièrement libéré de la Société s'élève actuellement à EUR 260.670,- (deux cent soixante mille six cent soixante-dix euros), consistant en 11.067 (onze mille soixante-sept) actions A et 15.000 (quinze mille) actions B, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

3.- Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 3.350.000,- (trois millions trois cent cinquante mille euros), représenté des actions a et des actions B.

L'Associé Commandité est autorisé et reçoit l'ordre de rendre effective cette augmentation de capital, en tout ou en partie, de temps à autre, durant une période débutant le 23 janvier 2004 et expirant le 23 janvier 2009; l'Associé Commandité décidera d'émettre des actions représentant cette augmentation partielle ou totale des actions autorisées qui n'ont pas encore été souscrites et acceptera une souscription à ces actions.

4.- Par sa résolution du 17 novembre 2005, le Gérant Commandité a décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la mesure où cela s'avérait nécessaire et d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 3.500,- (trois mille cinq cents euros). Suite à ces souscriptions, le capital social est porté de son montant actuel à EUR 264.170,- (deux cent soixante-quatre mille cent soixante-dix euros) par l'émission de 350 (trois cent cinquante) actions nouvelles A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, ces actions nouvelles

étant émises moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 346.500,- (trois cent quarante-six mille cinq cents euros).

5.- Ensuite l'Associé Commandité a décidé d'admettre à la souscription des actions nouvelles les souscripteurs repris sur une liste qui restera ci-annexée.

Ces souscripteurs, dûment représentés aux présentes, ont déclaré souscrire aux actions nouvelles, chacun à raison du nombre pour lequel il a été admis et les libérer intégralement en numéraire, ainsi que la prime d'émission dans son intégralité, de sorte que la société a eu à sa libre et entière disposition la somme totale de EUR 350.000,- (trois cent cinquante mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

6.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social souscrit (ci-après «le Capital Souscrit») de la S.C.A. est fixé à EUR 264.170,- (deux cent soixante-quatre mille cent soixante-dix euros), consistant en 11.417 (onze mille quatre cent dix-sept) actions A et 15.000 (quinze mille) actions B, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, ayant respectivement les droits mentionnés au paragraphe 5.3 ci-dessous.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ sept mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Stoffel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 34, case 7. – Reçu 3.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

J. Elvinger.

(034626/211/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

OPERA - PARTICIPATIONS 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 100.610.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40249, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

J. Elvinger.

(034628/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

CAMPRIA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 11.447.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033463//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

GVA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 100.569.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

Signature

Un mandataire

(033556/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

THETYS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.141.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BP01883, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033472/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

RHEINLAND FINANZ UND INVEST HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.375.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BP01878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033473/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

PYRACANTHA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 15.713.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BP01874, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033474/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

SPRINGWATER MWZ HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 115.515.

STATUTES

In the year two thousand six, on the fourth day of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SPRINGWATER INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., a company incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

here represented by its sole manager, with sole signing power:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, the latter represented by:

a) Mr François Manti, employee, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, lawyer, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature.

The appearing party, represented as stated above, has declared its intention to incorporate by the present deed a «société à responsabilité limitée» and to draw up the articles of incorporation of it as follows:

Art. 1. There exists established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of SPRINGWATER MWZ HOLDINGS, S.à r.l. (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities, patents and to grant loans to its subsidiaries and to related companies. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed, share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) per share.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date

of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the first day of January of each year and ends on the 31st of December the same year.

Art. 15. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All one hundred (100) shares have been subscribed by the company SPRINGWATER INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is as now at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thousand four hundred Euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1.- The number of managers is set at one (1).

Is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period of time:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 40.312).

2.- The registered office is established at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the appearing persons, the same appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SPRINGWATER INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit luxembourgeois, avec siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

ici représentée par son seul et unique gérant avec pouvoir de seule signature:
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

laquelle dernière est représentée aux fins des présentes par:

- a) Monsieur François Manti, employé, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- b) Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de SPRINGWATER MWZ HOLDINGS, S.à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer à la constitution, au développement et au contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières, brevets et pour accorder des prêts à ses filiales et à des sociétés liées. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par la société SPRINGWATER INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., prénommée et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents euros.

58224

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique prénommé, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérant est fixé à un (1).

Est nommée gérant unique pour une durée indéterminée:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40.312).

2.- Le siège social de la société est établi au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Manti, F. Cannizzaro di Belmontino, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 avril 2006, vol. 903, fol. 25, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(034615/239/296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

PROPERTY BAMBERG/MÜNCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 104.543.

EXTRAIT

Le 30 mars 2006 (16:00), ont démissionnés comme gérant de la Société les personnes suivantes:

- M. Nicholas Smith,
- M. Bertrand Boucly,
- MONTEREY SERVICES S.A.,
- Mlle Johanna Cornelia Rietveld,
- Monsieur Laurel Bellier-Polleys,

et le 30 mars 2006, l'associé unique de la Société a nommé en qualité de membres du conseil de gérance de la Société:

- Monsieur Cristiano Ronchi, né le 8 décembre 1968 à Romano di Lombardia (BG), Italie et ayant pour adresse professionnelle via Santa Radegonda n. 11, 20121 Milano, Italie, a été nommé en qualité de membre du conseil de gérance avec effet au 30 mars 2006 pour une durée illimitée.

- Madame Catherine Webster, née le 9 avril 1971 à Watford, Angleterre et ayant pour adresse professionnelle 25 Bank Street E 14 5LE Londres, Angleterre, a été nommée en qualité de membre du conseil de gérance avec effet au 30 mars 2006 pour une durée illimitée.

Il en résulte que les gérants de la Société sont avec effet au 30 mars 2006:

- Monsieur Cristiano Ronchi,
- Madame Catherine Webster,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

La nouvelle adresse de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. est située 65, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(035121/260/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.